

Appel à candidatures

Le 17 juin à Balma

Objet : appel à candidature pour le comité directeur de la ligue Occitanie

Cher(e)s élu(e)s, cher(e)s licencié(e)s,

Lors de la prochaine assemblée générale électorale qui se tiendra le 15 octobre 2024 en visioconférence, le comité directeur de la ligue sera renouvelé, conformément à l'article 12 de ses statuts. 20 sièges sont à pourvoir répartis de la façon suivante : 10 postes sont réservés à des hommes, 10 à des femmes. Un poste est réservé à un(e) jeune entre 18 et 21 ans au jour de l'élection.

- Pour les représentants de clubs : l'élection aura lieu sous la forme d'un scrutin de liste proportionnel à un tour selon les modalités décrites à l'article 12 des statuts de la ligue. Les listes doivent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception, et/ou par tout autre moyen permettant de faire preuve de la date de réception, avant le 15 septembre 2024 à 23h59 à l'adresse suivante :

Ligue Occitanie Montagne Escalade
7 Rue André Citroën
31 130 Balma

- Pour les représentants des établissements affiliés : La ligue ne comptant à ce jour que 4 établissements affiliés sur son territoire, il n'y a pas de poste à pourvoir dans cette catégorie. (poste à pourvoir uniquement si 10 établissements affiliés au 31 août 2024)

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :

Veuillez recevoir, chère licenciée, cher licencié, mes sentiments les plus cordiaux

Eric Bauvin, Président



7 rue André Citroën - 31130 BALMA
T : 05 62 27 07 66
occitanie.ffme.fr

Comment former une liste pour candidater au comité directeur de la ligue ?

Pour être recevables, les listes doivent :

- Comprendre un nombre de candidats au moins égal à la moitié des sièges à pourvoir +1 (ex : s'il y a 20 sièges à pourvoir, les listes doivent comprendre au moins 11 candidats),
- Comprendre des candidats qui remplissent toutes les conditions pour être candidats et qui ne font pas acte de candidature à un autre titre ou sur une autre liste,
- Présenter des candidats hommes et femmes à parité et en alternance,
- Comprendre dans la première moitié de la liste (sur la base d'une liste complète) au moins un jeune âgé d'au moins 18 ans et de moins de 21 ans au jour de l'élection.

Si le comité directeur élu est incomplet, de nouvelles élections auront lieu lors de l'assemblée générale suivante pour attribuer les postes vacants.

Quelles conditions à remplir pour être candidat ?

Les candidats doivent, au jour de l'élection, puis durant toute la durée de leur mandat, être titulaires d'une licence annuelle de la FFME délivrée, selon la catégorie d'appartenance au titre d'un club ou d'un établissement membre du comité/de la ligue.

Sauf s'agissant de la condition d'âge qui peut n'être remplie au plus tard qu'au jour de l'élection, les conditions d'éligibilité doivent être remplies par les candidats le jour de ladite limite de dépôt des candidatures, le jour de l'élection et pendant toute la durée de son mandat.

Ne peuvent être élues au comité directeur des CT et ligues :

- Les personnes mineures,
- Les personnes faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal,
- Les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale, en France ou à l'étranger à raison de faits constituant un manquement à l'honneur à la probité ou aux bonnes mœurs,
- Les personnes ne respectant pas les obligations en matière d'honorabilité prévues à l'article L212-9 du code du sport ou faisant l'objet d'une interdiction administrative d'exercer telle que prévue à l'article L212-13 du même code,
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps par les organes disciplinaires de la fédération,
- Les conseillers techniques placés par l'état auprès du comité/de la ligue,
- Les personnes rémunérées de quelque manière que ce soit, et ce directement ou à travers un groupement d'employeurs, par :
 - o Un club membre de la ligue,
 - o Un établissement membre de la ligue, sauf s'il s'agit de son représentant légal,
 - o La ligue,
 - o Un comité territorial du ressort de la ligue,
 - o La fédération.